

Rapport de monitoring

Médias hors-ligne



Présenté par :
ILONTSERA

Résumé

DES ÉLECTIONS COMMUNALES SOUS TENSION, ET UN CLIMAT MÉDIATIQUE SURVEILLÉ

À l'approche des élections communales prévues pour le 11 décembre 2024, Madagascar vit un moment politique d'envergure qui mobilise à la fois l'arène publique et les médias nationaux. Ces élections, qui permettront de renouveler les maires et conseillers municipaux dans 1 695 communes, sont scrutées de près dans un contexte où la confiance dans la gouvernance locale demeure fragile. Mais l'enthousiasme électoral est entaché par une surveillance accrue de la liberté de la presse, exacerbant la crainte d'un processus opaque.

Défis et attentes autour du processus électoral

Avec plus de 5 000 candidats potentiels inscrits sur l'ensemble du territoire, les élections sont d'une importance capitale pour la consolidation des autorités locales, souvent perçues comme la première ligne de l'administration publique. Pourtant, des incertitudes persistent. En effet, les modalités de participation, telles que les montants des cautions, évaluées jusqu'à 20 millions d'ariary pour les grandes communes, et les dates de dépôt des candidatures, restaient floues malgré les demandes des partis politiques et des observateurs. Ces derniers soulignent que l'opacité autour des règles électorales pourrait limiter la diversité des candidatures et favoriser certains partis mieux préparés à faire face aux exigences financières. La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) tente de rassurer en affirmant vouloir garantir un processus inclusif et transparent ; cependant, la défiance demeure vive, car certains médias n'hésitent pas à critiquer la CENI pour des précédents en matière de logistique électorale et de manque de rigueur.

Liberté de la presse en péril ?

Dans ce contexte électoral, la liberté de la presse est confrontée à de nouveaux défis. Deux journalistes ont été interpellés et condamnés en septembre pour des accusations de diffamation, ravivant le débat sur les limites de l'expression médiatique dans un environnement politique tendu. Les autorités affirment que ces mesures sont nécessaires pour éviter la désinformation, mais les défenseurs des droits de la presse dénoncent une tentative d'intimidation à l'égard des voix critiques. De nombreuses personnalités ont exprimé leur préoccupation, rappelant que la liberté de la presse est un pilier de la démocratie, surtout à l'approche d'élections de cette envergure. Certains organes de presse et leurs journalistes et/ou chroniqueurs n'ont pas mâché leur mot en dénonçant une "censure déguisée" alors que d'autres, plus proches des cercles politiques, défendent la nécessité de réguler le contenu pour garantir l'intégrité des informations. Cette situation révèle une polarisation des médias malgaches, dont les perspectives divergent parfois fortement sur la manière de couvrir l'actualité politique.

Vers des élections sous haute surveillance

L'équilibre entre information libre et responsabilité éditoriale se révèle de plus en plus difficile. Les journalistes se voient souvent obligés de choisir entre rigueur professionnelle et prudence. Des observateurs internationaux et des ONG de défense des droits humains exhortent les autorités à assouplir leurs mesures et à assurer un cadre médiatique transparent, condition *sine qua non* pour des élections crédibles. Alors que le scrutin approche, la dynamique électorale de Madagascar reste marquée par une complexité croissante, où la liberté de la presse et la clarté du processus électoral joueront un rôle déterminant dans la perception de sa légitimité. Pour l'instant, une surveillance de plus en plus stricte semble redéfinir les frontières de l'information, rendant encore plus crucial le rôle des médias indépendants dans la société malgache.

Elections communales

1- En attendant...

Il était prévu que les OVEC (Organe de Verification et de l'Enregistrement de Candidature) devaient rendre leurs décisions concernant les candidatures le 30 septembre. Jusqu'à tard le soir de cette journée, la CENI a continué de recevoir la liste des candidats validés par les responsables des OVEC dans tout le territoire national.

Initialement estimé à cent cinquante-sept à la clôture de la période de dépôt des candidatures, le nombre de communes avec un seul candidat a diminué, selon la CENI, car le nombre de communes à candidats uniques est désormais inférieur à cent.

Après deux jours de délibération des candidatures rejetées par les OVEC, la CENI s'est accordée du temps en plus "en attendant les décisions des derniers OVEC éloignés". Soava Andriamarotafika, rapporteur général de l'organe a affirmé qu'il n'y a pas eu beaucoup de rejets mais que la CENI s'attarde sur chaque cas afin de rendre la décision la plus impartiale possible. Cette notion d'impartialité reste la plus grande difficulté rencontrée par cette institution selon les responsables, car tous ceux qui se sont sentis lésés par les décisions de la CENI déplorent le manque de neutralité de l'organe. Elle a ainsi rendu sa décision par rapport à quarante-cinq candidatures rejetées par les OVEC : elle confirme quinze décisions des organes de vérification. Par la même occasion, trente autres candidats ont été repêchés et peuvent s'adonner à la précampagne. Les quinze candidats déboutés peuvent saisir les tribunaux administratifs pour essayer de contester la décision de la CENI. En cas de défaite au tribunal, ils ont comme ultime recours le Conseil d'État. Il est toutefois à noter qu'aucune candidature émanant des grandes villes, telles que les six anciens chefs-lieux de province, n'a été sujette à rejet par les OVEC.

(TVM, L'Express de Madagascar, RDB, Viva Tv)

2- ... la liste officielle

En termes de couverture totale, les 1.695 communes de Madagascar ont toutes reçu des listes de candidats, assurant une représentation démocratique à l'échelle nationale. En ce qu'il s'agit de la diversité des candidatures, un total de 5.387 listes de candidats a été enregistré, comprenant 1.861 issues de groupements politiques, 1.076 de partis politiques et 2.450 candidats indépendants. L'on assiste également à une augmentation notable : les 5.389 listes enregistrées représentent un total de 57.174 candidats individuels, soit une hausse de 6,90% par rapport aux 53.479

candidats de 2019. La répartition par genre montre une domination masculine avec 5.062 hommes et 327 femmes. Pour ce qui ressort de la répartition par tranches d'âge, 667 candidats ont entre 21 et 35 ans, 2 172 candidats ont entre 36 et 50 ans et 2 550 candidats ont plus de 50 ans. (*Midi Madagasikara*)

Cette hausse du nombre de candidats coïncide également avec l'augmentation du nombre de communes par rapport à 2019. Parallèlement, le mandat des maires et des conseillers municipaux et communaux a aussi été modifié. Désormais, les élus exerceront un mandat de cinq ans, au lieu de quatre, comme c'était le cas précédemment. Ce rallongement vise à aligner le mandat électif des élus avec le plan quinquennal du Président de la République. (*L'Express de Madagascar*)

3- Du côté de la CENI

- Après le tirage au sort des numéros des candidats, une délégation de la CENI s'est rendue en Afrique du Sud pour finaliser l'impression des imprimés sensibles. La totalité des dépenses pour l'impression des imprimés sensibles provient des subventions de l'État. Ce qui fait qu'aucun des partenaires techniques et financiers, comme le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ou l'Union Européenne, n'a contribué à la dernière grande échéance électorale de cette période. La CENI, explique que les fonds alloués aux travaux d'impression en Afrique du Sud proviennent exclusivement de l'État malgache. (TVM, L'Express de Madagascar, TV Plus, Viva Tv, IBC)
- La CENI a aussi apporté plus de lumière sur la loi organique 2018-008 afin de fournir des explications simples et accessibles afin d'aider ceux qui ont rencontré des difficultés à bien comprendre, et éviter toute confusion qui pourrait mener à des interprétations erronées ou à des conclusions infondées. Avant la modification de la loi en 2018, toute personne ayant reçu un jugement avait le droit de voter, même si elle n'était pas inscrite sur la liste électorale. C'était la règle à l'époque, et elle était relativement claire. Avec la modification de la loi, il a été jugé préférable que la personne détenant une ordonnance judiciaire demande également l'autorisation à la CENI pour que son nom soit ajouté à la liste électorale. Cela permet de mieux encadrer la procédure (*Midi Madagasikara*)

4- Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) : IRMAR vs TIM (Firaisankina) ?

L'OVEC a validé les sept candidatures déposées pour la CUA, mais Harilala Ramanantsoa et Tojo Ravalomanana sont présentés par les médias comme étant les "grands favoris" de la course à la Mairie d'Antananarivo ; annonçant par la même occasion un énième duel à distance qui risque d'être houleux et très serré, entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. (IBC, Midi Madagasikara)

C'est dans ce sens que le député Gascar Fenosoa explique que le mouvement qu'il a initié se pose en troisième voie après l'IRMAR du pouvoir et le FIRAISANKINA de l'opposition, car ils sont les plus nombreux après ces deux formations politiques. (L'Express de Madagascar, Real TV)

5- Du côté de la société civile

- *Plaidoyer pour l'amélioration du système électoral*

Le KMF/CNOE-Fanabeazana continue d'entériner ses déclarations antérieures, selon lesquelles l'amélioration du "système électoral" est inévitable : la CENI a besoin d'une indépendance totale, ainsi que d'une répartition du pouvoir. Auparavant, cette association œuvrant dans le domaine de l'éducation des citoyens a incité les jeunes à s'impliquer davantage dans les élections. Un projet qui a eu le soutien de l'*US Department of State* dans le temps. Les formations sont conçues pour que les participants puissent découvrir et s'entraîner à des approches de mobilisation, notamment l'approche ludique et le débat, ainsi que les principaux messages clés. L'utilisation des réseaux sociaux est une des approches adoptées par le projet. Par ailleurs, ces jeunes renforcent leurs connaissances sur les pratiques et techniques d'influence des pairs sur les thématiques clés de l'élection. (RDB, Midi Madagasikara)

- *Pour une participation des personnes en situation de handicap*

Des organisations de la société civile regrette que la participation des personnes handicapées au processus électoral reste limitée en raison de nombreux obstacles, malgré les efforts déjà fournis par des institutions telles que la CENI ainsi que diverses organisations comme SAFIDY, EISA ou encore le KMF/CNOE. L'observatoire SAFIDY a tenu un atelier sur la participation électorale des personnes en situation de handicap, car le constat reste mitigé sur le taux de participation de ces personnes au processus.

Les récentes élections tant présidentielles que législatives ont mis en évidence ces inégalités au droit de vote. Des initiatives telles que le projet "Safidy maharitra" ont pourtant démontré la faisabilité d'une inclusion plus large, mais les besoins spécifiques des personnes handicapées sont souvent négligés dans les campagnes de sensibilisation et les débats publics. Selon les statistiques de la CENI lors des dernières élections législatives, 5.189 personnes handicapées ont pu participer au scrutin. (RDB, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar)

- *Formation des observateurs électoraux*

L'Observatoire Safidy a lancé une campagne de formation de ces 1.600 observateurs électoraux répartis dans 115 districts, afin d'améliorer leur performance dans le cadre de leur rôle dans le processus électoral. Ces observateurs ont déjà commencé leur mission depuis la période de dépôt de candidatures auprès des OVEC, et ils poursuivront leur tâche dans l'observation de la dynamique électorale pendant la période de "pré-campagne". (RDB, IBC)

- *Appel aux responsables politiques*

La deuxième Commission épiscopale Justice et Paix s'est tenue cette année 2024, du 15 au 18 octobre. Cette commission a fait appel aux responsables pour une préparation sans faille de cette échéance électorale pour un scrutin selon les règles et dans la vérité conformément à la loi et à la justice. Il est demandé aux politiciens d'avoir une attitude considérant l'autre non comme son ennemi mais comme son adversaire. Selon cette commission, il faut parler de compétition et non de bataille rangée car nous devons nous considérer comme de vrais patriotes prêts à se sacrifier pour le pays. L'appel s'adresse aux chrétiens et à toutes les personnes de bonne volonté, à prendre ses responsabilités. (RDB, Midi Madagasikara)

Liberté d'expression

Liberté de la presse

Droit d'accès à l'information

1- Suspension des chroniques “miara-manonja” sur les chaînes AZ

Suite aux différends entre le député Fidèle Razara Pierre et des ténors de l'opposition au sein de la plateforme FIRAISANKINA, ce premier a décidé de suspendre ces chroniques et analyses politiques quotidiennes sur sa station privée. L'incident déclenché à Mahajanga par les partisans de Siteny contre le candidat désigné, Rivo Rakotovao, a mis le feu aux poudres. Désormais, la tension est palpable entre les députés Fidèle Razara Pierre et Christian Afakandro. Les échanges, de plus en plus houleux, avec des révélations publiques, laissent entrevoir une fracture profonde au sein du mouvement ; mettant fin par la même occasion à une des émissions phares des médias d'opposition. (AZ Radio)

2- Lancement de la « Cellule de protection des journalistes » pour renforcer l'intégrité professionnelle

Le lancement récent de la “Cellule de protection des journalistes”, une initiative de l'ONG Ilontsera en partenariat avec l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM), marque une avancée majeure pour la défense des professionnels de la presse dans le pays. Conçue pour accompagner les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions, cette cellule vise à assurer le suivi des cas de pression et à renforcer l'intégrité professionnelle de la presse.

Opérationnelle pour une durée de trois ans, la cellule propose un accompagnement complet en collaboration avec un cabinet d'avocats et un cabinet de psychologues, apportant ainsi une assistance juridique et un soutien psychologique aux journalistes confrontés à des situations de stress ou de traumatisme.

La présidente de l'OJM, Monica Rasoloarison, a précisé que cette protection concerne tous les journalistes professionnels, qu'ils possèdent la carte de l'ordre ou celle de leur organe de presse. Actuellement déployée dans six régions, la cellule s'applique aux journalistes sur l'ensemble du territoire national, en veillant particulièrement à la protection des femmes journalistes, souvent plus exposées aux pressions. « Que la menace provienne d'un employeur, d'un politicien, ou d'une source d'information, cette cellule assurera un suivi et une protection des journalistes », a-t-elle affirmé.

Cette initiative promet de créer un environnement de travail plus sécurisé pour les journalistes malgaches, en leur offrant les moyens nécessaires pour faire face aux défis de leur métier.

3- Assemblée Nationale : restriction d'accès aux journalistes

Le droit à l'information et la liberté de la presse à Madagascar ont une nouvelle fois été remis en question lors de la cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale. Une mesure restrictive adoptée par le bureau permanent a limité l'accès des journalistes, autorisant seulement les médias inscrits sur une liste préétablie, majoritairement affiliés au régime, à couvrir cet événement. Cette situation, décrite par les journalistes comme une entrave flagrante à la liberté de la presse, a déclenché une vive réaction dans la profession.

En arrivant sur les lieux, une trentaine de journalistes, dont des représentants de la presse écrite et audiovisuelle, se sont vu refuser l'entrée pour absence d'invitation.

Un compromis a été trouvé après de longues négociations, et l'intervention de quelques députés a permis à ces journalistes d'accéder à l'intérieur du bâtiment. Cependant, ils n'ont pas eu le droit de pénétrer dans la salle des séances pour photographier ou filmer, ni même d'accéder à l'espace réservé à la presse.

Les critères ayant servi à établir cette liste d'accès n'ont pas été communiqués aux journalistes, ni à l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM), qui n'a pu obtenir des explications qu'après plusieurs tentatives infructueuses. L'OJM, qui défend le droit à l'information publique, a souligné que cette mesure est non seulement discriminatoire, mais va aussi à l'encontre de l'article 77 de la Constitution. Celui-ci garantit que "les séances de l'Assemblée nationale sont publiques", sauf en cas de demande spécifique pour une séance à huis clos.

La Constitution malgache, en son article 11, garantit le droit à l'information, tout comme la loi sur la communication médiatisée, modifiée en 2020. Selon cette loi, "aucun journaliste ne peut être empêché ni interdit d'accès aux sources d'information [...] sur tous les faits d'intérêt public". Pourtant, ces droits constitutionnels sont régulièrement mis à l'épreuve dans les institutions publiques, qui devraient pourtant assurer un accès égal à l'information, surtout dans un lieu aussi symbolique que l'Assemblée nationale, souvent qualifiée de "palais de la démocratie".

Cet incident n'est pas isolé. En juin dernier, lors de la session spéciale de présentation du Programme général de l'État (PGE), seuls les cadres de la télévision nationale TVM, en charge de la retransmission en direct, avaient eu l'autorisation d'accès. L'exclusion de la presse indépendante est perçue par plusieurs journalistes et observateurs comme une tentative de contrôle de l'information, caractéristique de régimes non démocratiques.

La présidente de l'OJM a rappelé que l'accès restreint aux événements publics empêche les journalistes de remplir leur rôle fondamental dans la société. Le respect de la liberté de la presse constitue, selon elle, l'un des piliers de la démocratie. Face à une situation où le droit à une information libre et impartiale est mis en péril, l'OJM et les professionnels du secteur exhortent l'État à respecter les garanties constitutionnelles, à commencer par l'ouverture des institutions publiques à un suivi médiatique pluraliste.

(MBS, IBC, Kolo TV, RDB, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara)

REMERCIEMENTS

Ilontsera vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce rapport.

Si vous avez des interrogations ou si vous voulez approfondir notre activité de veille, ne pas hésiter à nous contacter.

COORDONNÉES



Près Lot VS 124 Miandrarivo Ambanidia

+261 34 04 273 18

mediamattersm@gmail.com

www.ilontsera.mg